

INDEMNISATION DE LA VICTIME DIRECTE

PRÉJUDICES PATRIMONIAUX

Temporaires

(avant consolidation)

- Dépenses de santé actuelles
- Frais divers
- Pertes de gains professionnels actuels

Permanents

(après consolidation)

- Dépenses de santé futures
- Frais de logement adapté
- Frais de véhicule adapté
- Assistance par tierce personne
- Perte de gains professionnels futurs
- Incidence professionnelle
- Préjudice scolaire/universitaire/formation

PRÉJUDICES EXTRA-PATRIMONIAUX

Temporaires

(avant consolidation)

- Déficit fonctionnel temporaire
- Souffrances endurées
- Préjudice esthétique temporaire

Évolutifs

(hors consolidation)

- Préjudices liés à des pathologies évolutives

Permanents

(après consolidation)

- Déficit fonctionnel permanent
- Préjudice d'agrément
- Préjudice esthétique permanent
- Préjudice sexuel
- Préjudice d'établissement
- Préjudices permanents exceptionnels

INDEMNISATION DE LA VICTIME INDIRECTE

(CONJOINT, ENFANT, FAMILLE, PROCHE...)

PRÉJUDICES DES VICTIMES INDIRECTES EN CAS DE DÉCÈS DE LA VICTIME DIRECTE

Préjudices patrimoniaux

- Frais d'obsèques
- Pertes de revenus des proches
- Frais divers des proches

Préjudices extra-patrimoniaux

- Préjudice d'accompagnement
- Préjudice d'affection

PRÉJUDICES DES VICTIMES INDIRECTES EN CAS DE BLESSURES GRAVES DE LA VICTIME DIRECTE

Préjudices patrimoniaux

- Pertes de revenus des proches
- Frais divers des proches

Préjudices extra-patrimoniaux

- Préjudice d'affection
- Préjudices extrapatrimoniaux exceptionnels